Conseil en organisation

Optimisez votre organisation, sécurisez vos pratiques, renforcez la performance de vos services

Mieux comprendre son fonctionnement, identifier ses points forts et ses marges de progrès, proposer des solutions concrètes pour améliorer son efficacité, le Conseil en organisation repose sur un diagnostic extérieur qui permet de prendre du recul sur les pratiques et ainsi construire une organisation plus lisible, plus fluide et plus adaptée aux besoins du service public.

CDG 30
Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les collectivités territoriales évoluent dans un environnement en mutation permanente : évolutions réglementaires, contraintes budgétaires, attentes accrues des usagers, transformations des métiers et des modes de travail. Dans ce contexte, l'organisation des services constitue un levier essentiel pour garantir la continuité du service public, prévenir les dysfonctionnements et préserver la qualité de vie au travail des agents. Adapter son organisation permet à l'employeur territorial de sécuriser ses pratiques managériales, d'anticiper les évolutions et de donner du sens à l'action collective, tout en respectant ses obligations en matière de santé, de dialogue social et de gestion des ressources humaines.

Service proposé

La mission de conseil en organisation repose sur une approche globale, objective et adaptée à la réalité de chaque collectivité. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé, associant élus, direction et agents, afin d'identifier les points de vigilance, les marges de progrès et les leviers d'amélioration.
Cette mission permet d'aligner les moyens humains, les processus administratifs et les adaptations réglementaires.

Le conseil en organisation peut porter sur différents aspects, tels que, sans être exhaustifs :

- Mise en œuvre d'une réorganisation
- Nouvel organigramme
- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Mutualisation d'un ou plusieurs services ou directions

Améliorez le fonctionnement interne de votre structure pour gagner en efficacité et en qualité de service.

Comment adhérer ?

Ce service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités complètes d'adhésion et la grille tarifaire sont disponibles sur le site cdg30.fr.

Vos contacts Pôle juridique
conseil.organisation@cdg30.fr